

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00. Canada et États-Unis, \$1.50. Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTREAL, VENDREDI 5 AVRIL, 1895

N° 5

Ca et là.

La germination du blé
M. Risler a fait une série d'importants essais sur la germination du blé. Prenant une caisse en bois, il l'a remplie de terre riche, dont il a arreté la surface en plan incliné, descendant de 7½ pouces, d'un bord à l'autre. Sur cette surface il a semé des grains de blé, et les a recouverts de terre jusqu'au bord de la caisse, en sorte que les grains se sont trouvés plantés à toutes profondeurs, depuis 0 jusqu'à 7½ pouces.

Les grains ayant germé, leurs tiges sont arrivées au jour progressivement dans l'ordre des profondeurs jusqu'à 3 pouces seulement; les autres n'ont pu sortir de terre, après avoir épuisé les réserves des cotylédons.

Les pousses se sont montrées d'autant plus vigoureuses et développées en thalles qu'elles appartenaient à des grains moins profondément enterrés; il faut en conclure qu'il y a, pour le cultivateur, tout intérêt à semer très superficiellement, ne recouvrant les grains que juste assez pour empêcher la dessiccation et l'enlèvement par les oiseaux.

Dans les terres légères, la pousse peut se produire assez bien jusqu'à 3½ pouces au moins, et cela est d'autant plus heureux que les grains semés tendent à descendre dans des interstices laissés par les terres sableuses ou sèches et fissurées, sous l'influence des pluies; mais, en tout cas, les grains trop profondément enfouis sont perdus pour la culture.

Il est donc important pour l'agriculteur de herser soigneusement son terrain avant d'y jeter le grain, et de semer à la machine. C'est le seul moyen pratique pour éviter un enfouissement exagéré. — (*Moniteur Industriel.*)

Nouvelles taxes civiques
Plusieurs nouvelles taxes imposées, l'année dernière, par le conseil de ville, sous la pression de sa caisse vide, vont être prélevées cette année. Seulement, comme les finances de la ville

Semaine du 29 Mars

2258 abonnés réguliers 2258

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

sont administrées en vertu d'une loi, qui fixe comme limite aux dépenses ordinaires, le montant perçu par le trésor civique l'année précédente, le produit de ces taxes, tout en faisant nombre dans la caisse, ne pourra être dépensé, légalement, que l'année prochaine.

Nous disons *légalement* parce que la légalité ne gêne pas outre mesure nos échevins et nous savons bien qu'ils trouveront un biais pour faire servir ces recettes à combler leur déficit de cette année.

Rien de plus curieux que l'administration de nos finances civiques. Dès les premiers jours de l'exercice, il y a des départements qui demandent de nouveaux crédits; ceux qu'on leur a ouverts sont déjà épuisés. Dans un département qui fait assez souvent parler de lui, on a été obligé de congédier les employés, parce que l'on n'avait pas de fonds pour les payer; mais on a acheté pour \$22.000 de matériaux qui sont inutiles, puisque l'on n'a pas la main d'œuvre nécessaire pour les utiliser!

Savez-vous ce qu'il faudrait faire? obtenir du gouvernement une commission d'enquête, composée de comptables experts, pour débrouiller le chaos des finances civiques, répartir à chacun les responsabilités qui lui appartiennent, indiquer les mesures à prendre pour équilibrer le budget, et rédiger un règlement administratif sévère pour le maniement des fonds municipaux.

Il faudrait aussi que l'on fit appliquer une bonne fois le principe de la responsabilité personnelle des échevins qui votent des fonds qu'ils n'ont pas; et il devrait être défendu au conseil de ville d'employer l'argent des citoyens à défendre les échevins poursuivis par les citoyens.

L'annexion de Terre-Neuve
Nous avons prévu, ce qui n'était pas difficile, que la crise financière de Terre-Neuve aurait pour résultat de convertir les Terre-neuviens à l'idée de l'annexion au Canada. L'isolement de la colonie, le peu d'étendue et le peu de variété de ses ressources exploitées, lui rendent le *self government* difficile en temps de crise et elle a compris qu'il lui fallait, ou se joindre au Canada, ou bien revenir sous la dépendance directe de la couronne, c'est-à-dire perdre son autonomie administrative. Il y a bien, pour quelques têtes chaudes, une troisième alternative, celle de l'annexion aux États-Unis, mais celle-là n'est pas dans l'ordre des choses possibles, pour le moment.

D'un autre côté, la possession de Terre-Neuve arrondirait très agréablement le domaine de notre jeune *Dominion* qui aurait ainsi ses débouchés libres sur les deux grands océans.

Mais la colonie de Terre-Neuve est si avariée, financièrement parlant, que notre gouvernement devra y regarder à deux fois avant de signer le contrat d'annexion. Elle est également dans une situation peu enviable au point de vue politique, et elle a sur les bras des difficultés internationales comme le Canada, prudent et sage, n'en a jamais eues.

Au point de vue canadien-français, l'annexion de Terre-Neuve ajouterait une centaine de mille âmes à la majorité de la race anglaise dans notre pays. Au point de vue de la paix religieuse, on devra se rappeler les explosions de fanatisme dont les catholiques de la côte sud ont eu à souffrir, il n'y a pas bien longtemps.

Tout compte fait, il vaudrait